

*Allocution du chef de la Délégation Hongroise au dixième Congrès  
des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des  
délinquants*

*(A-1220 Vienne, Centre Autriche, Hubertusdamm. 6.  
le 14 avril 2000, à 14 heures)*

*Madame /Monsieur le Président!  
Mesdames et Messieurs!*

Bonjour.

J'apprécie beaucoup votre travail et je suis consciente de son importance. C'est pour cela que c'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'exprimer devant vous.

La Hongrie n'est pas encore membre de l'Union Européenne, elle partage toutefois entièrement les préoccupations communes définies au sein de l'Union.

Notre programme d'harmonisation du droit en témoigne.

En tant qu'Etat membre de l'ONU (Organisation des Nations Unies) nous sommes d'accord avec la présente Déclaration, puisque nous avons toujours respecté les attentes, les recommandations et les dispositifs internationaux.

La présente Déclaration renforce l'engagement des Etats à s'investir dans les domaines les plus importants, notamment le fonctionnement du système judiciaire, l'aide aux victimes, la corruption, le blanchiment d'argent et la lutte contre la traite des êtres humains.

Nous œuvrons depuis longtemps pour répondre aux problèmes judiciaires ainsi que pour relever les nouveaux défis de la criminalité. L'opinion publique exige de la justice pénale qu'elle soit rapide, peu onéreuse et équitable.

Ces attentes sont motivées par l'évolution de l'activité criminelle et par le traitement des victimes.

Actuellement, c'est la criminalité organisée qui devient l'enjeu majeur. Nos instruments juridiques ont été élaborés en vue de restreindre la criminalité traditionnelle.

Néanmoins la lutte contre la criminalité organisée ainsi que ses principaux moyens - le blanchiment d'argent et la corruption nécessitent de nouvelles ressources.

Il convient d'accroître l'efficacité des ressources matérielles, intellectuelles et celles liées à la coopération internationale.

Les ressources matérielles étant limitées, le recours au savoir-faire intellectuel et aux possibilités de coopération internationale s'est imposé.

J'entends par atout intellectuel surtout la législation et l'application du droit.

Une législation désireuse de répondre aux exigences d'une procédure convenable ne doit pas donner l'impression que la justice soit incapable d'agir.

Une législation qui souhaite lutter d'une façon efficace contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent doit en même temps répondre aux attentes relatives à l'État de droit et à la Constitution.

A coté de l'État qui est à même de réagir, il est essentiel de rendre la société capable de se protéger. Maintenir la confiance des citoyens vis-à-vis de la justice relève au moins de la même importance.

Par conséquent, la façon dont l'État assure le fonctionnement sans faille de la justice et le traitement des victimes est d'une importance primordiale.

A l'aube du XXI<sup>e</sup> (vingt-et-unième) siècle, la réponse judiciaire apportée au niveau national a ces préoccupations suppose une coopération internationale aussi large que possible.

*Mesdames et Messieurs!*

Dans notre pays, nous connaissons très bien la quête de voie qui caractérisait la réflexion sur le droit pénal dans les années 90.

Nous aussi, nous nous sommes engagés dans cette voie en ce qui concerne la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent et nous avons obtenu des résultats remarquables.

Depuis un certain moment, la réforme de la justice pénale est à l'ordre de jour et nous avons également commencé à préparer un nouveau Code Pénal.

J'estime que la conjugaison des efforts internationaux d'une part et de nos attentes et préoccupations nationales d'autre part sera fructueuse.

Je vois que nous avons besoin d'un droit pénal sévère et rigoureux, apte à transmettre des messages clairs et évidents. Nous avons également besoin d'un droit de procédure assurant aux applicateurs de loi plus de possibilités opportunes et équitables.

Ce n'est pas au niveau des exigences, mais en matière de l'application du droit qu'un Etat peut faire des économies.

Je voudrais mentionner quelques points concrets.

A mon avis, il faut élaborer - séparément des instruments pénaux traditionnels - des règles particulières qui fournissent des réponses pertinentes au comportement des criminels organisés. J'estime qu'il est motivé de permettre le sanctionnement vis-à-vis des personnes morales dans le cadre du droit pénal.

Il ne s'agit pas de l'abandon des principes de droit traditionnels, mais de l'élaboration des réponses à même de faire face à la nouvelle donne de la criminalité.

Cette année, nous avons lancé un programme permettant de réparer les dommages subis par les victimes.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur notre stratégie de lutte contre la corruption.

Grâce à notre adhésion au Programme Global de Lutte contre la Corruption de l'ONU (Organisation des Nations Unies) nous disposons d'une évaluation de faits plus authentique que jamais pour mettre en place notre stratégie nationale contre la corruption.

Ce programme riche englobe des dispositifs relatifs à la législation, à l'information de l'opinion publique, à l'enseignement et à la formation, ainsi qu'à l'économie.

Je crois qu'il ne suffit pas de convaincre les citoyens des effets néfastes de la corruption, mais il faut également leur faire comprendre les avantages de rester intègre.

*Mesdames et Messieurs!*

Au XXIème (vingtième) siècle, les Etats ont oeuvré séparément pour relever les nouveaux défis de la criminalité afin que la justice puisse satisfaire les citoyens.

Au XXIIème (vingt-et-unième) siècle, notre mission est de mettre en commun nos expériences pour augmenter ainsi notre efficacité.

Pour moi, la preuve en était le Conseil de l'Union Européenne de Tampere en octobre dernier, ainsi que ce Congrès.

Je voudrais vous assurer que mon pays est toujours prêt aux réflexions communes et à la coopération pour lesquelles les dispositions de la présente Déclaration nous serviront de base.

Je vous remercie de votre attention.

Budapest, le 10 avril 2000